

L'agriculture genevoise au temps de Senebier

Autor(en): **Zumkeller, Dominique**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives des sciences [2004-ff.]**

Band (Jahr): **63 (2010)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-738470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'agriculture genevoise au temps de Senebier

Dominique ZUMKELLER*

Ms. reçu le 25 mai 2010, accepté le 10 septembre 2010

■ Abstract

Agriculture in Geneva at the time of Senebier. – *The paper gives an overview of agriculture in Geneva at the end of the eighteenth century. The English agronomical model was difficult to adapt to the Lemanic area. In particular, during the 1760s the village of Chancy saw strong social tensions between citizen and farmers. Senebier would later become a Protestant minister in that village. Statistics of the uses of lands and of the distribution of land ownership show that the social tensions in Chancy were also present in other parts of the Republic.*

Key-words: Geneva, land ownership, agriculture, English agronomy

■ Résumé

L'article présente un panorama de l'agriculture à Genève à la fin du XVIII^e siècle. A partir de l'exemple de l'influence de l'agriculture anglaise difficilement adaptée au cas de la région lémanique, on décrit d'abord la situation tendue de Chancy vers 1760 mettant aux prises notables et paysans. Senebier sera pasteur dans ce village quelques années plus tard. Des statistiques relatives à l'emploi du sol et à la distribution de la propriété foncière montrent que les tensions sociales de Chancy sont présentes ailleurs dans la République.

Mots-clefs: Genève, propriété foncière, agriculture, agronomie anglaise

Jean Senebier (1742-1809) est le parfait contemporain d'une prise de conscience collective de la part du patriciat genevois de l'importance d'améliorer les techniques agricoles en vigueur dans les environs de la ville. L'exemple anglais, en matière d'agriculture, fascine les élites locales. Parfois relayée par des agronomes français – Duhamel du Monceau en particulier – la nouvelle agriculture britannique fait des émules à Genève. Les nouvelles pratiques anglaises ne peuvent pourtant pas être appliquées telles quelles dans la campagne lémanique. De l'autre côté de la Manche les progrès de l'agriculture s'appuient sur la grande culture et en particulier sur la mise en place des *enclosures*, phénomène qui réduit la petite paysannerie en simples ouvriers agricoles, approche impensable dans les rares terres sous domination de la République de Genève peuplées par une foule de petits, voire de micro propriétaires pratiquant le faire-valoir direct. L'adoption des révolutionnaires pratiques anglaises passe par une adaptation aux conditions socio-économiques locales. Il faudra expliquer, il faudra convain-

cre, encore et encore. Des essais seront menés ça et là dans les campagnes environnantes et on en parlera d'autant plus qu'il convient de déterminer les petits propriétaires à adopter de nouvelles pratiques en matière d'assolement.

Dans quelle mesure Jean Senebier a-t-il suivi dans le détail les expériences menées sur le terrain? On l'ignore. Mais il est certain qu'il n'a pas pu échapper à «l'agromanie» ambiante.

■ Jean Senebier, pasteur à Chancy

Lorsque Jean Senebier arrive à Chancy, paroisse située à quelque quinze kilomètres au sud de Genève, en 1769 (il y restera jusqu'en 1773), il doit encore avoir en mémoire l'émeute paysanne qui a eu lieu en août 1761¹. Altercation qui oppose paysans et notables, «entre le vieux monde paysan et cette autorité extérieure, issue d'une bourgeoisie volontiers envahissante.²» Jaloux de leurs prérogatives les communiens de Chancy s'opposent aux libéralités faites à un grand propriétaire – Pierre Vonderstrassen – en déni des droits coutumiers. Dans le procès qui s'en suit³, le pasteur De L'Escale, alors en charge de la paroisse,

¹ Golay, 1975.

² *Ibidem*, p. 412

³ Archives d'Etat de Genève (désormais AEG), Procès criminel 10910.

* Place de l'Octroi 1, 1227 Carouge, Genève. zumkeller@geneva-link.ch

Classes de superficie	Total de la classe de superficie	Nombre	Taille moyenne de la classe de superficie	Part relative de la superficie	Part relative de la propriété
En ha	En ha		En ha	En %	En %
< 0.50	74.77	471	0.16	1.00	30.06
0.50 – 0.99	121.21	167	0.73	1.61	10.66
1.00 – 2.49	452.62	287	1.58	6.03	18.32
2.50 – 4.99	813.27	223	3.65	10.83	14.23
5.00 – 9.99	1552.95	221	7.03	20.69	14.10
10.00 – 19.99	1603.16	119	13.47	21.36	7.59
> 20.00	2889.17	79	36.57	38.49	5.04
Total	7507.15	1567	4.79	100.00	100.00

Table 1. Distribution de la propriété foncière sur l'ensemble du territoire de la seigneurie à la fin du XVIII^e siècle.

Sources: AEG, cadastres genevois

rapporte qu'on lui avait dit à Chancy « non pas une, mais plusieurs fois qu'on se foutait de M. le châtelain et du pasteur.⁴ » Détesté par ses ouailles, qui lui reprochent ses collusions avec le Châtelain et les grands propriétaires, faut-il s'étonner du jugement peu flatteur sur ses paroissiens quand il parle de « ce caractère mutin et indépendant qui caractérise depuis longtemps les gens de Chancy.⁵ »

L'exemple de Chancy, étudié avec minutie par Eric Golay, illustre bien les antagonismes entre paysans et propriétaires venus de la ville. A Chancy, à l'instar de l'ensemble des terres soumises à la cité de Calvin, la propriété paysanne est loin d'être négligeable puisqu'elle représente 71% des terres (227 ha), alors que les propriétés bourgeoise et noble totalisent, ensemble, 28% du terroir (88 ha). La Seigneurie de Genève, quant à elle, n'étant présente que pour 2,2 ha⁶. A ces propriétés « privées », si on ose l'anachronisme, il convient d'ajouter un peu plus de 30 ha de biens communaux⁷.

Cette répartition des terres, de prime abord, favorable aux paysans ne doit cependant pas occulter l'importance de la dispersion et de la petitesse des parcelles possédées par les paysans alors que la propriété bourgeoise et patricienne (terme préférable à « noble » dans nos campagnes) se caractérise souvent par des exploitations d'un seul tenant constituée par des parcelles aux dimensions imposantes. D'un côté, la perception de la fragilité, de l'autre, la robustesse conquérante.

Indirectement l'émeute de Chancy souligne bien la difficulté que rencontreront les agronomes éclairés

qui souhaitent, pour le bien de tous, introduire de nouvelles façons culturales dans la campagne genevoise en ce dernier quart du XVIII^e siècle. La méfiance que porte le groupe des petits propriétaires envers le propriétaire bourgeois serait le principal obstacle à vaincre afin de moderniser et de dynamiser une agriculture de subsistance, peu tournée vers le marché.

■ L'importance de la petite propriété foncière

Ce qui est vrai pour le village de Chancy l'est aussi pour l'ensemble des terres de la République. En prenant l'ensemble des propriétés foncières sous domination genevoise à la fin du XVIII^e siècle, soit 1567 propriétés, on constate la prédominance de la petite et moyenne propriété. Près de 30% des propriétaires possèdent moins d'un demi-hectare; à l'opposé, seul 5% des possédants ont un bien-fonds de plus de 20 hectares. Notons au passage que la grande propriété, celle de plus de 20 ha, n'est jamais bien grande, puisqu'en moyenne cette catégorie ne s'étend que sur 36.57 hectares (Table 1)⁸.

A ce stade de l'analyse il convient de rappeler aux lecteurs que la campagne genevoise pratique une polyculture généralisée. Certes, l'agriculture dans les environs immédiats de la ville – les terres des Franchises – n'est pas totalement identique à l'agriculture que l'on observe dans les terres enclavées en territoire français ou savoyard. Une analyse plus fine permet de relever des différences. Les jardins potagers – cultivés par les fameux Plantapôrets de Plainpalais – sont importants dans les Franchises ainsi que les vergers et la vigne, ces trois cultures étant proportionnellement plus importantes aux abords de la ville. A l'opposé, les bois et forêts sont quantitativement plus présents dans les terres enclavées. Notons aussi l'inversion des proportions entre terres arables et prés, d'une région à l'autre. La demande urbaine, en légumes, en vin et en viande est

⁴ Cité par Golay, op. cit., p. 414.

⁵ Ibidem, p. 415.

⁶ Ibidem, p. 390.

⁷ Ibidem, p. 391.

⁸ Les tableaux qui suivent sont tirés de Zumkeller 1992, p. 96.

transposée sur le cadastre. Ces divergences sont loin d'être négligeables mais retenons avant tout la diversité culturelle de la campagne genevoise (Table 2). La question qui se pose face à cette polyculture est de savoir si elle est la résultante statistique moyenne ou si cette polyculture se retrouve au niveau de l'exploitation. Pour ce faire nous disposons d'un ensemble de 1567 propriétés (cf. supra). Mais afin de ne pas introduire de distorsion nous avons retiré de notre analyse les nombreuses propriétés de moins d'un demi-hectare car en aucun cas il ne pouvait s'agir de « domaine » agricole. Tout en respectant les deux aires géographiques – Banlieues/Franchises et paroisses enclavées – nous avons mesuré la part des

cultures des domaines retenus (761 pour les paroisses enclavées et 335 pour les Banlieues et Franchises). Répartis en quartiles les résultats montrent que la polyculture n'est pas l'heureux résultat d'une moyenne statistique mais que les domaines genevois de la fin du XVIII^e siècle sont loin encore d'avoir achevé, ni même commencé du reste, une quelconque spécialisation.

Notre démonstration ici, se bornera à ne prendre en considération que les cultures importantes au niveau régional – vignes, hutins, champs et prés – en renvoyant le lecteur à notre travail déjà cité pour plus de détail (Table 3)⁹.

⁹ Zumkeller 1992, pp. 114-126.

	Banlieues et Franchises	Paroisses enclavées
	En %	En %
Jardin	6.0	0.7
Verger	8.4	1.8
Vignes	11.3	4.5
Hutins	5.0	8.5
Champs	27.0	32.3
Prés	34.0	23.1
Bois	1.7	19.8
Teppes et broussailles	5.3	9.0
divers	1.2	0.9
Total en %	100.00	100.00
Total en hectares	2673.11	5958.60

Table 2. *Emploi du sol à la fin du XVIII^e siècle*

Sources: AEG, cadastres genevois

Certes, il y a quelques différences, la plus importante étant la part très importante de prés dans le quatrième quartile du groupe paroisses enclavées ainsi que l'effondrement des hutins dans ce même quartile. Mais dans l'ensemble les résultats sont relativement homogènes. Ils sont d'autant plus étonnants si l'on prend en compte la forte disparité de la superficie moyenne de chacun des quartiles considérés.

Remarques conclusives

Est-il besoin de focaliser l'attention du lecteur sur le fait que l'agriculture de l'Ancien Régime finissant est avant tout une agriculture de subsistance et que les rares intrants proviennent du domaine, et du domaine uniquement. Les clauses des baux d'affermage ou de métayage, les « grangeages » selon l'appellation locale sont claires à cet égard. On interdit aux fermiers et aux grangers de vendre de la paille, du foin ou du fumier et l'on prend la peine de répéter inlassablement que ces produits intermédiaires doivent être utilisés sur le domaine. Cette obligation s'applique aussi bien aux petits biens-fonds qu'aux grands domaines, sans exception, ou peut s'en faut.

Cette observation établie, il n'est dès lors pas surprenant de constater que ce n'est pas, à ce moment-là du développement de l'agriculture, la taille du domaine qui détermine les moyens à mettre en œuvre mais que ce sont les conditions naturelles, savants équilibres entre input et output, qui permettent la pérennisation du système. Mais celui-ci est bloqué. De très nombreuses pages ont été écrites sur le « cercle vicieux » de l'agriculture de l'Ancien Régime. Résumons. Afin de pallier la faible

Table 3. *Composition culturelle de la propriété à la fin du XVIII^e siècle.*

Paroisse enclavées				
	Q1	Q2	Q3	Q4
Nbre de propriétés	190	190	190	190
Superficie moyenne	0.89 ha	2.26 ha	19.12 ha	18.44 ha
	En %	En %	En %	En %
Vigne	5.0	4.7	4.0	5.3
Hutins	16.1	14.4	15.7	7.2
Champs	35.7	34.0	38.2	35.2
Pré	14.5	16.7	19.5	27.1
Banlieues et Franchises				
	Q1	Q2	Q3	Q4
Nbre de propriétés	84	84	84	83
Superficie moyenne	0.93 ha	2.31 ha	5.42 ha	18.87 ha
	En %	En %	En %	En %
Vigne	12.5	13.9	10.4	12.7
Hutins	7.0	6.1	5.2	5.7
Champs	21.3	22.7	22.0	30.7
Pré	22.9	23.9	42.7	33.3

production céréalière – les rendements à Genève avoisinent 8 hl/ha – l'accroissement de la production ne peut être réalisé que par un accroissement des superficies emblavées. Or cet accroissement se fait souvent au détriment des superficies dévolues aux prés et prairies. Le bétail est donc rare, même de plus en plus rare. Il y a donc moins d'engrais. Et moins de fumier mené dans les champs signifie des rendements en stagnation.

La rupture de ce cercle infernal ne se fera que par l'introduction de plantes fourragères – betteraves et trèfle – dans les assolements. Ces plantes, bonifiant

les sols, amorceront une hausse des rendements céréaliers. La pression ainsi atténuée sur les prés autorisera le pâturage d'un plus nombreux cheptel qui, à son tour, produira plus d'engrais.

Le programme est simple. Il restait aux agronomes et aux physiologistes en herbe à comprendre le mécanisme de la croissance végétale pour venir seconder la croissance agricole.

Bibliographie

- **GOLAY E.** 1975. Autour d'une émeute de paysans à Chancy au XVIII^e siècle. Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, XV: 387-422
- **ZUMKELLER D.** 1992. Le paysan et la terre. Agriculture et structure agraire à Genève au XVIII^e siècle. Passé-Présent, Genève.